



World Vision

Ensemble, pour un Sénégal
sans mariage d'enfants



Ensemble
Pour un Sénégal sans mariage d'enfants

World Vision



© World Vision Sénégal 2016

Tous droits réservés. La reproduction est interdite sans autorisation de World Vision Sénégal, à l'exception de brefs extraits.

Édité par World Vision Sénégal.

Si vous souhaitez adapter ce contenu à votre contexte national, Merci de contacter World Vision Sénégal.
Pour toute information sur cette publication ou sur d'autres publications de World Vision Sénégal, merci de contacter worldvision_senegal@wvi.org

Concept Couverture : World Vision Sénégal.
Design Couverture et intérieur : World Vision Sénégal.

Crédits Photo :
Delphine Rouiller
Angelina Uloma
Alexandre Gassama

LE MARIAGE DES ENFANTS AU SENEGAL : UNE SITUATION ALARMANTE

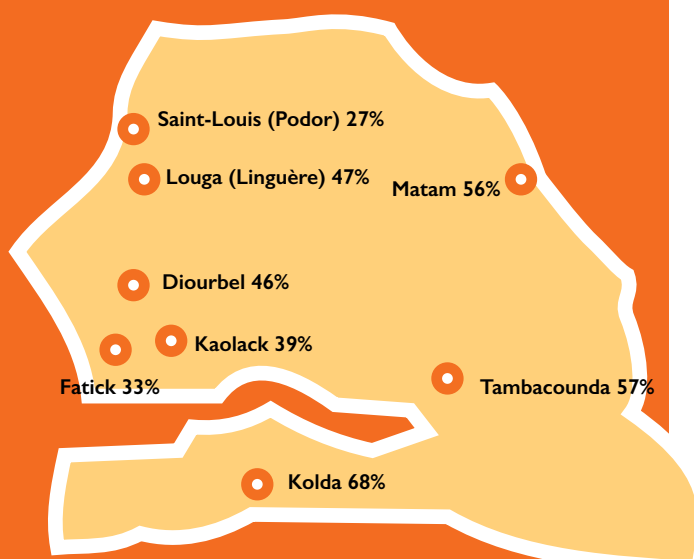
World Vision définit le mariage d'enfants comme un mariage formel ou une union informelle où une ou les deux parties ont moins de 18 ans. Le mariage d'enfants affecte les garçons et les filles, bien que les filles soient de manière disproportionnée les plus touchées.

Avec près d'une fille sur trois qui est mariée avant son 18ème anniversaire, le Sénégal a un taux de prévalence national de 33%. Plus que 8.5% des filles sont mariées avant l'âge de 15 ans et 26.4% de filles moins de 18 ans ont eu déjà des grossesses. En effet, le phénomène du mariage des enfants est très répandu au Sénégal, avec une prévalence même plus élevée dans certaines régions comme Kolda (68%), Tambacounda (57%), Matam (56%) Louga (Linguère) (47%), Diourbel (46%), et Kaolack (39%). Le phénomène est plus accentué en milieu rural (49.3%) qu'en milieu urbain (16.9%) et plus courant dans les ménages pauvres. Aussi, comme le démontrent de nombreuses études dans le monde, au Sénégal également, ce sont les filles, plus que les garçons, qui sont affectées par les mariages d'enfants et par les risques liés à cette pratique.

LES MARIAGES D'ENFANTS : UNE NÉGATION DE LEURS DROITS FONDAMENTAUX AVEC DES CONSEQUENCES PARFOIS DRAMATIQUES

Les mariages d'enfants apparaissent comme un des obstacles majeurs à l'éducation des filles alors que la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée en 1989, consacre l'égalité des chances dans l'accès à l'instruction. Aussi, tout un ensemble d'instruments régionaux et internationaux que le Sénégal a ratifiés dispose que l'âge minimum légal pour le mariage est de 18 ans pour garçons et filles.

Par conséquent, prévenir les mariages d'enfants ne consisterait qu'à rendre effectifs un de leurs droits acquis. Aussi, au travers des Objectifs de Développement Durable, l'ODD 5.3 en particulier qui se focalise sur l'élimination du mariage d'enfants, tous les Etats se sont engagés à promouvoir un développement holistique de l'enfant à l'horizon 2030.





Ensemble, pour un Sénégal sans mariage d'enfants

IMPACTS NEGATIFS SUR LA SANTE MATERNELLE ET INFANTILE

Sur le plan sanitaire, les filles mariées précocement sont exposées aux violences, aux mauvais traitements ainsi qu'aux grossesses à hauts risques. La petite fille mariée n'a généralement pas la maturité physique et émotionnelle pour enfanter, ce qui entraîne des risques et complications pendant la grossesse et l'accouchement, ce qui cause des décès maternels et infantiles ainsi que des maladies et des incapacités.

Au niveau mondial, il est estimé qu'une réduction de seulement 10% du mariage des enfants pourrait contribuer à une réduction de 70% de la mortalité maternelle et à une réduction de 3% des taux de mortalité infantile. Les nourrissons nés de mères âgées de moins de 18 ans présentent un risque de mourir de 60% plus élevé au cours de la première année de vie que ceux nés de mères âgées de plus de 19 ans.

Au Sénégal la mortalité néonatale, infantile et infanto-juvénile est beaucoup plus élevée chez les enfants dont les mères ont moins de 20 ans si on compare avec des enfants dont les mères sont 20-29 ans :

Age de la mère au moment de naissance	Mortalité néonatale (premiers 28 jours)	Mortalité infantile (< 1 an)	Mortalité infanto-juvénile (< 5 ans)
moins de 20 ans	35/1000	52/1000	81/1000
Entre 20-29 ans	22/1000	40/1000	64/1000

En plus, les mères moins de 15 ans ont un risque plus élevé de

88%

pour le fistule obstétricale, un problème très accentué au Sénégal, avec une estimation de

400

nouveaux cas chaque année.



IMPACTS NEGATIFS SUR L'EDUCATION

Les mariages d'enfants ont des incidences très négatives sur la scolarisation des filles en causant échecs et abandons scolaires. Plusieurs études confirment que les filles mariées abandonnent souvent l'école ou ne durent pas dans le cycle scolaire à cause des grossesses qui surviennent. Pourtant chaque année supplémentaire de scolarisation peut accroître la capacité financière de la fille de 10 à 20 pourcent. En plus, au Sénégal, 27% des filles sans éducation ont déjà mis au monde avant l'âge de 18 lorsque seulement 7.4% d'adolescents avec une éducation secondaire ont contracté des grossesses.

IMPACTS NEGATIFS SUR LE PLAN ECONOMIQUE ET SOCIALE

Les mariages d'enfants génèrent d'importants et incompressibles surcoûts dans les budgets des familles et communautés et aussi pour l'Etat, en termes de prise en charge sanitaire des complications liées aux grossesses précoces. En plus, des études ont révélé que le mariage des enfants entraînait des coûts élevés pour la société en raison d'une croissance démographique accrue, d'une diminution des résultats scolaires et de la perte de gains des femmes et des filles et que l'élimination du mariage des enfants à l'horizon 2030 pourrait valoir plusieurs milliards de dollars. En effet, les adolescentes mariées avec peu d'accès à l'éducation et aux possibilités économiques sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté.

Ensemble, pour un Sénégal sans mariage d'enfants



POURQUOI LE MARIAGE DE L'ENFANT PERSISTE-T-IL AU SENEGAL ?

Les mariages d'enfants au Sénégal touchent essentiellement les filles et ont des causes multiples et complexes. Ainsi, la pauvreté des ménages couplée à la perception de la fille comme une charge pour des familles qui, en plus, craindraient des grossesses hors-mariages qui seront source de déshonneur et de soucis supplémentaires explique la persistance de cette pratique.

Aussi, le faible niveau d'appropriation des lois relatives aux mariages d'enfants et l'influence de facteurs culturels et religieux contribuent à une banalisation des mariages d'enfants.

A cela s'ajoute la persistance de pratiques néfastes et la méconnaissance des dangers y afférents, de négligences et abus exercés sur les enfants en toute impunité et une faiblesse des mécanismes de protection et de participation des enfants au niveau communautaire.

Malgré la volonté politique affichée du Gouvernement qui a même lancé la campagne de l'Union Africaine contre les mariages d'enfants depuis une année, il reste beaucoup d'obstacles à la réalisation des stratégies de lutte contre le mariage de l'enfant.

LES GAPS ET DOMAINES PRIORITAIRES

Certaines dispositions légales du Sénégal ne sont pas en harmonie avec les engagements internationaux. Certaines dispositions juridiques discriminatoires à l'encontre de la fille persistent, notamment l'âge minimum du mariage qui est fixé à 16 ans pour la fille et à 18 ans pour le garçon (article III du Code de la Famille). Cette disposition ne favorise pas l'égalité entre filles et garçons. En outre, le mariage des enfants n'est sanctionné qu'au civil par l'annulation du mariage, mais au pénal, aucune sanction n'est prévue, sauf le cas où le mari consomme le mariage sur une mineure de moins de 13 ans (article 300 du Code pénal).

La Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE) et son Comité Intersectoriel National de Protection de l'Enfant manquent de ressources suffisantes pour mettre en oeuvre des stratégies efficaces de la protection des droits des enfants jusqu'au niveau local avec des Comités Départementaux de Protection de l'Enfant (CDPE) fonctionnels. Les collectivités locales devraient également soutenir la SNPE par l'allocation de ressources et en s'engageant dans les stratégies de promotion des droits de l'Enfant.

L'appui au financement de la SNPE pourra renforcer les mécanismes décentralisés de protection de l'enfant avec des CDPE fonctionnels et viables appuyant les Comités Locaux de Protection de l'Enfant sur l'étendue du territoire et contribuant ainsi à l'effectivité des droits des enfants en plus d'être d'un apport déterminant dans le cadre de la prévention des mariages d'enfants.

Sur un autre aspect, la loi n° 2004-37 du 15 décembre 2004 portant orientation de l'Education, en son Article 3 bis, stipule que : "La scolarité est obligatoire pour tous les enfants des deux sexes âgés de 6 ans à 16 ans."⁸ L'Etat, en se donnant les moyens de la promotion et de l'application stricte de cette loi, pourrait ainsi garantir à tous les enfants leur droit à l'éducation et contribuer à renforcer les mécanismes de prévention des mariages d'enfants qui entravent l'obligation de scolarisation.

La loi portant obligation scolaire de dix ans n'est pas assez vulgarisée alors qu'il faudrait renforcer le plaidoyer pour son application effective, afin de permettre aux enfants de boucler un enseignement qui leur permette d'avoir les prérequis essentiels pour se préparer à la vie active.

Ensemble, pour un Sénégal sans mariage d'enfants



LES SOLUTIONS ET BONNES PRATIQUES POUR REDUIRE LE MARIAGE D'ENFANT

Les causes profondes de mariage d'enfant sont multiples et complexes et nécessitent des stratégies qui sont intégrés dans un plan englobant et multisectoriel. Une étude récente du Lancet montre qu'il est possible de réduire considérablement le taux du mariage des enfants à un coût de seulement USD 3.8 par habitant par an, ce qui donnera un retour d'investissement d'environ six fois plus grand. Après un examen approfondi des preuves disponibles, l'OMS, la Banque mondiale, l'UNICEF et plusieurs autres parties prenantes clés ont recommandé sept stratégies clés qui devraient être mises en œuvre pour réduire les violences faites aux enfants, y compris le mariage des enfants. Les stratégies ensemble sont appelé « le cadre INSPIRE » :

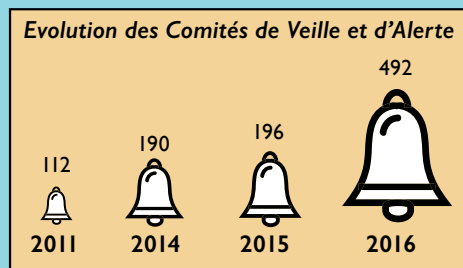
1. Mise en œuvre et l'application des lois et politiques en conformité avec les engagements internationaux, et vulgarisation des informations sur le mariage des enfants et ses conséquences a tous les niveaux.
2. Le changement des attitudes et normes culturelles à travers la sensibilisation et la mobilisation des familles, des communautés et des acteurs influents, y compris l'appui aux programmes qui favorisent le dialogue entre les différentes générations et qui renforcent les valeurs positives culturels et religieuse tout en encourageant une réflexion critique sur les pratiques qui amène des risques sur le bien-être de l'enfant.
3. L'accès des filles à une éducation de qualité au niveau primaire et secondaire, et à l'information et au savoir-faire pratique qui les rendent plus capable de s'auto-protéger.
4. Le soutien aux opportunités économiques pour les filles et les ménages vulnérables pour réduire la pression de faire recours au mariage ou relation précoce.
5. Renforcer les mécanismes de protection (système d'alerte, veille et d'écoute) pour l'identification et le soutien aux enfants à risque et victimes d'abus y compris le mariage. Suivre et évaluer systématiquement les actions de prévention et réponse aux violences faites aux enfants, avec une participation active de la société civile, des communautés et des enfants.
6. Assurer que les environnements sont sécurisés pour les filles, tels que les écoles, les chemins à l'école et sources d'eau etc.
7. Appui aux parents et aux personnes ayant la charge des enfants, avec les ressources et connaissances pour mieux protéger leurs enfants

Ensemble, pour un Sénégal sans mariage d'enfants

WORLD VISION SENEGAL OEUVRE POUR LA PROTECTION DES ENFANTS

World Vision Sénégal possède une solide expertise dans le domaine de la protection de l'enfant. De nombreux projets ont permis d'améliorer la perception communautaire sur des sujets considérés tabous notamment les violences sexuelles en favorisant un dialogue entre les différentes générations.

L'un des résultats les plus importants est le renforcement des Comités locaux de protection de l'enfant. En partenariat avec la Direction de la Protection de l'Enfant et les autres intervenants dans la Protection, les CAVE (Comités d'Alerte et de Veille) sont passés de 190 structures dans 14 ADP (année fiscale 2014) à 492 dans 29 ADP (année fiscale 2016), donnant ainsi à plus de 328 000 enfants l'accès à des services de protection de proximité.



EVOLUTION DU MODELE DE COMITE DE VEILLE ET D'ALERTE



Le progrès dans ce domaine est le fruit de la collaboration et du partenariat avec les Collectivités Locales, les Services Techniques et les Agences Gouvernementales telles que l'AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert), la Direction de la Protection de l'Enfant, les Organisations Communautaires de Base et Organisations basées sur la foi, les radios communautaires.



WV Sénégal a initié le projet « Canal de l'Espoir » afin d'aider les responsables religieux et leurs congrégations à mieux comprendre les problèmes de protection de l'enfance locaux

Le projet MGF/DHF (Projet de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines/Développement Holistiques des Filles) mis en œuvre de 2009 à 2011, en partenariat avec « Grandmother Project » a contribué à changer positivement les attitudes de la communauté et les normes socioculturelles relatives à la mutilation génitale féminine (MGF), les mariages précoces et les grossesses précoces en encourageant le dialogue intergénérationnelle entre les aînés, les chefs religieux et les jeunes filles pour promouvoir des attitudes culturelles positives. L'ouverture d'esprit des grands-mères à vouloir entamer des dialogues avec les jeunes filles était fondamentale pour la réussite du projet. L'évaluation finale du projet a révélé des changements positifs dans les attitudes concernant les mariages d'enfants, les mutilations génitales féminines et aussi une baisse significative de la grossesse chez les adolescentes. L'évaluation a identifié deux facteurs essentiels permettant aux collectivités de mobiliser et d'entreprendre ces actions, à savoir une meilleure communication entre les générations et la cohésion sociale au sein des familles et de la communauté.

Ensemble, pour un Sénégal sans mariage d'enfants

Quels sont les messages clés pour la campagne contre le mariage d'enfants ?

- La campagne permettra d'influencer les politiques et les comportements et d'amplifier nos efforts actuels pour mettre fin aux mariages d'enfants au Sénégal.
- World Vision mobilisera toutes ses ressources pour la fin des mariages d'enfants et nous sommes ravis de démontrer comment nous pouvons le faire dans tous les domaines de travail de World Vision, du plaidoyer à la mobilisation de ressources, des communications à l'engagement des leaders religieux et à la programmation de projets.
- Les enfants méritent ce qu'il y'a de meilleur. En tant que World Vision, nous aspirons à ce que les enfants accèdent à un environnement sûr et protecteur afin de pouvoir bénéficier de toutes les opportunités relatives à l'éducation, aux services de santé, à la nutrition, aux moyens de subsistance, qui constituent l'essentiel du travail de World Vision.
- Le mariage précoce, prive les enfants de leur dignité, de leurs droits, de leur potentiel donné par Dieu, de leur avenir. Cela nuit aux enfants et met en danger leur survie, leur santé et leur éducation, et coûte des milliards de dollars, ralentit le développement économique et érode le capital humain et social d'un pays.

Comment allons-nous contribuer à mettre fin au mariage d'enfants au Sénégal ?

Notre campagne remettra en question, dans le respect de chacun, les attitudes, les croyances et les comportements qui encouragent les mariages d'enfants et veillera à ce que le gouvernement adopte une politique qui l'interdise et fournisse des services pour assurer une bonne prévention par rapport à ce problème. Nous aurons quatre objectifs :

- Rendre visibles les mouvements avec, pour et par les enfants, pour catalyser les changements en général dans les attitudes, pour sensibiliser et mener des actions courageuses et efficaces pour mettre fin au mariage d'enfants.
- Renforcer la prévention, la réponse et les mesures réparatrices pour traiter le mariage d'enfants.
- Augmenter le financement ciblé à long terme pour mettre fin au mariage d'enfants.
- Renforcer la responsabilité et la redevabilité de l'Etat pour la mise en oeuvre des engagements visant à mettre fin au mariage d'enfants. Nous savons déjà comment procéder pour y mettre fin. World Vision croit que lorsque les solutions connues seront mises en oeuvre de manière sensible au contexte, en partenariat avec les gouvernements locaux, les communautés, les familles et les enfants, cela produira des résultats plus durables.



Ensemble, pour un Sénégal sans mariage d'enfants

5 RECOMMANDATIONS CLÉS :

World Vision, conformément à sa mission, est engagée à contribuer à « une vie de plénitude pour chaque enfant » et, dans ce cadre, elle appelle le gouvernement du Sénégal ainsi que tous ses démembrements à :



Harmoniser le cadre institutionnel et juridique de la protection de l'enfant, conformément aux conventions internationales ratifiées par l'Etat du Sénégal, en particulier relever l'âge du mariage des filles à 18 ans.



Augmenter la contribution financière du gouvernement allouée à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance (SNPE).



Redynamiser le réseau national pour l'élimination de mariage d'enfant et finaliser le plan de lutte contre le mariage d'enfant dans le Plan de Travail 2016-2018 de la SNPE.



Elaborer et implémenter un plan d'action pour renforcer le dialogue entre le gouvernement, les autorités religieuses et les leaders traditionnels sur l'élimination de mariage d'enfant.



Mettre en place, d'ici Juin 2018, un cadre de suivi approprié pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODDs), notamment les sous-objectifs 5.3 et 16.2, pour éradiquer les mariages d'enfants d'ici 2030.

Témoignage

“ Nous devons nous unir pour mieux combattre les violences faites aux enfants comme les mariages d'enfants. Nous devons avoir l'esprit d'entraide et dénoncer les violences dont nous sommes victimes comme les mariages d'enfants à travers les structures comme les Comités de protection de l'Enfant et les clubs d'enfants. ”

Fatou Bintou, 17 ans.



Ensemble
Pour un Sénégal sans mariage d'enfants

NOTES

1 Source : UNFPA child marriage country profile : Senegal, October 2012. - **2** Analyses des déterminants socioculturels et économiques des facteurs favorisant les Mariages d'Enfants dans les Régions de Diourbel- Fatick-Kaffrine-Kédougou- Kolda-Louga-Matam-Tambacounda et de Sédhiou, Direction de la Famille, MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE 2017 - **3** « Lois sur l'âge minimum du mariage et prévalence du mariage précoce et de la maternité à l'adolescence: données d'Afrique subsaharienne » Perspectives Internationales sur la Santé Sexuelle et Génésique, numéro spécial de 2016, pp.29–39 - **4** SENEGAL : Etude sur les grossesses précoces en milieu scolaire, UNFPA et GEEP, Juin 2015 - **5** Raj A, Boehmer U. (2013) Girl child marriage and its association with national rates of HIV, maternal health, and infant mortality across 97 countries. *Violence against Women*, 19: 536-51 - **6** International Centre for Research on Women (ICRW) & World Bank (2015): *Economic Impacts of Child Marriage: Preliminary findings from analyses of existing data* - **7** International Centre for Research on Women (ICRW) & World Bank (2015): *Economic Impacts of Child Marriage: Preliminary findings from analyses of existing data*. Il s'agit notamment de :

- la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE), en son article 21- alinéa 2, ratifiée en 1998 ;
- la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF), ratifiée en 1985 (article 16) ;
- du Protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des femmes (Protocole de Maputo), ratifié en 2004 (article 6).

8 « La scolarité obligatoire est assurée gratuitement au sein des établissements publics d'enseignement. Il est fait obligation aux parents, dont les enfants atteignent l'âge de 6 ans, de les inscrire... Les parents sont tenus de s'assurer de l'assiduité de leur enfant jusqu'à l'âge de 16 ans. »

1 Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) [Sénégal], et ICF. 2016. *Sénégal : Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue 2015)*. Rockville, Maryland, USA : ANSD et ICF.; % de femme ages 20 a 24 qui sont en union avant l'age de 15 et avant l'age de 18 (quelque soit le type de mariage) - **2** Source : UNFPA child marriage country profile : Senegal, October 2012 - **3** Analyses des Déterminants Sociaux Culturels et Économiques des Facteurs favorisant les Mariages d'Enfants dans les Régions de Diourbel- Fatick-Kaffrine-Kédougou- Kolda-Louga-Matam-Tambacounda et de Sédhiou, Direction de la Famille, MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE 2017 - **4** Senegal : Etude sur les grossesses précoces en milieu scolaire, UNFPA et GEEP, Juin 2015 - **5** Raj A, Boehmer U. (2013) Girl child marriage and its association with national rates of HIV, maternal health, and infant mortality across 97 countries. *Violence against Women*, 19: 536-51 - **6** UNICEF (2014) *Committing to Child Survival: A promise renewed: Progress Report*; Save the Children - **7** Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) [Sénégal], et ICF. 2016. *Sénégal : Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue 2015)*. Rockville, Maryland, USA : ANSD et ICF. - **8** Nour, Nawal M. (2009) *Child marriage: A silent health and human rights issue*. *Reviews in Obstetrics & Gynecology* vol 2:1 - **9** UNFPA : Document de Stratégie Nationale de Lutte contre les Fistules Obstétricales, 2009. - **10** UNICEF, *Progress for Children: A report card on adolescents, 2012* - **11** Women Deliver: <http://womendeliver.org/wp-content/uploads/2016/05/Deliver-for-Good-Card-6.pdf> - **12** Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) [Sénégal], et ICF. 2016. *Sénégal: Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue 2015)*. Rockville, Maryland, USA: ANSD et ICF.; p. 69 - **13** International Centre for Research on Women (ICRW) & World Bank (2015): *Economic Impacts of Child Marriage: Preliminary findings from analyses of existing data* - **14** The Lancet, 19 April 2017, Peter Sheeran et al, "Building the foundations for sustainable development: a case for global investment in the capabilities of adolescents" - **15** INSPIRE : *Sept stratégies pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants* Genève : Organisation mondiale de la Santé 2017.



Ensemble
 Pour un Sénégal sans mariage d'enfants



World Vision est une organisation chrétienne d'aide humanitaire, de développement transformationnel et de plaidoyer qui se consacre à aider les enfants, les familles et les collectivités à surmonter la pauvreté et l'injustice.

World Vision Sénégal, Bureau National :
 Sacre Cœur 3 VDN N 145 Malick Sy - BP 27086 Dakar
 Tel : +221 33 865 17 17
 Fax : +221 33 865 17 18

 WorldVisionSenegal  @WorldVisionSN
www.wvi.org/fr/senegal - www.wvi.org/senegal